

Sujet : [INTERNET] à propos du projet Dirol-Germenay

De : Anne-Marie B

Date : 17/10/2022 22:37

Pour : "pref-icpe-contact-public@nievre.pref.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Bonjour, Madame

Frédéric GRABER, historien, chargé de recherche au CNRS, membre associé à l'EHESS, vient de publier le 7 Octobre 2022, un livre dont voici le titre

Inutilité publique

Histoire d'une politique culturelle française

Ses recherches portent sur l'histoire environnementale des mondes contemporains et plus spécifiquement sur les outils administratifs du développement industriel et infrastructurel

(je reprends ici la notule de présentation)

Nous sommes donc au cœur du sujet qui nous préoccupe.

Sur France-Culture dans la série « Les enjeux territoriaux », Baptiste MUCKENSTURM a consacré son émission du lundi 10 Octobre à 6h07 à ce chercheur

L'interview qui dure 16mn est tout à fait éclairante quant au sujet qui nous préoccupe

Je m'appuie sur cette analyse pour vous faire part des raisons de mon opposition au projet de Germenay-Dirol comme à ceux analogues qui explosent dans la Nièvre.

POINTn°1

Par définition même de son statut, le commissaire enquêteur ne doit être

« ni un juge, ni un expert » (F.Grabber)

« Il ne doit pas se prononcer sur les questions techniques » (F.Grabber)

Par conséquent, permettez moi de poser la question : sur quoi se prononce un commissaire-enquêteur ?

Pas sur la pertinence du dossier, pas sur son contenu, mais uniquement sur la forme...

Les virgules ici, les références des arrêtés par là,....

La hauteur du dossier en quelque sorte.....

Pour au final, « dans les faits, écarter toutes les oppositions » (F.Grabber)

C'est pourquoi ma colère est aussi forte

Je m'oppose absolument à

« cette fiction politique libérale (qui veut)

faire croire qu'on discute d'arguments » (F.Grabber)

Baptiste Muckensturm va même plus loin , il parle de « simulacre de démocratie »

Car quel est alors en effet le rôle du commissaire-enquêteur selon F.Grabber ?

Celui de « mettre en scène la décision (à prendre) »

Vous comprendrez dans ces conditions que je m'interroge sur votre mission, sur le sens de votre mission.

POINTn°2

Dans le cadre général dont ce projet n'est qu'une illustration, (les autres relevant des mêmes principes), dans ce cadre donc de l'installation de centrales photovoltaïques au sol, l'Etat laisse les intérêts privés d'un individu et d'un groupe prendre le pas sur toutes les autres considérations

Comment est-il possible dans une situation de crise énergétique, environnementale et sociale aussi profonde et dévastatrice de recourir à des solutions qui aggravent les inégalités (notamment entre les agriculteurs), laissent le champ libre aux spéculateurs et financiers de tout poil, lesquels pour un profit sur 30 ans dépècent une région ???

Comment est-il possible de saccager des pans entiers du territoire

AVANT de considérer en premier lieu, les 450000ha de zones d'activité artificialisées disponibles, recensées et

utilisables immédiatement dans ce but ??

AVANT d'avoir mis en place une autonomie, individuelle ou locale, énergétique totale ou partielle du bâti existant (ce qui induirait les comportements de sobriété souhaités)

Madame la Commissaire-Enquêtrice

A ces projets décidément : NON

Pas question d'abandonner un service qui DOIT être public

à des sangsues

Aujourd'hui l'énergie, demain l'eau ??? après-demain l'air ???

Madame la Commissaire -Enquêtrice,

Je vous demande de témoigner aux commanditaires de l'enquête dont vous êtes ici en charge, de tous les aspects de l'opposition qui émerge et dont je ne suis ici qu'une voix

Merci de votre attention

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows